

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise· **Identificateur de produit**· **Nom du produit:** ProCut 56-2· **Code du produit:** 0069266A· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées***Pas d'autres informations importantes disponibles.*· **Secteur d'utilisation***SU3 Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur sites industriels**SU15 Fabrication de produits métalliques, à l'exclusion des machines et équipements**SU17 Fabrication générale, p. ex. machines, équipements, véhicules, autres matériels de transport*· **Catégorie du produit***PC24 Lubrifiants, graisses et agents de décoffrage**PC25 Fluides pour le travail des métaux*· **Catégorie de processus***PROC17 Lubrification dans des conditions de haute énergie et dans des opérations de travail du métal**PROC18 Graissage/lubrification général(e) dans des conditions d'énergie cinétique élevée*· **Catégorie de rejet dans l'environnement***ERC4 Utilisation d'un adjuvant de fabrication non réactif sur le site industriel (aucune inclusion dans ou à la surface de l'article)*· **Catégorie de l'article***AC1 Véhicules**AC7 Articles métalliques*· **Emploi de la substance / de la préparation***Système de refroidissement-pulvérisation à quantité minimum MMKS*· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**· **Producteur/fournisseur:***DATRON AG**In den Gänsäckern 5**D-64367 Mühlthal**Téléphone: +49 6151-1419-0**Téléfax: +49 6151-1419-29**www.datron.de*· **Service chargé des renseignements:***Contact pour renseignements techniques: service de gestion de la qualité
info@datron.de*· **Numéro d'appel d'urgence:***Giftinformationszentrum Mainz (exclusivement en allemand ou en anglais)**+49 6131-19240***2 Identification des dangers**· **Classification de la substance ou du mélange**· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008***GHS08 danger pour la santé**Asp. Tox. 1 H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.**Aquatic Chronic 4 H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.*· **Éléments d'étiquetage**· **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008** Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.*(suite page 2)*

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 1)

· Pictogrammes de danger

GHS08

· Mention d'avertissement Danger**· Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques

Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques

· Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· Conseils de prudence

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P331 NE PAS faire vomir.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

· Autres dangers

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

Danger élevé d'incendie et d'explosion dans le cas d'une accumulation dans des endroits fermés ou dans des sous-sols.

· Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de telles substances.

· PBT: Non applicable.**· vPvB: Non applicable.****3 Composition/informations sur les composants****· Caractérisation chimique: Mélanges****· Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.**· Composants dangereux:**

Numéro CE: 918-167-1	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques ⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Asp. Tox. 1, H304; Aquatic Chronic 4, H413	<70%
Numéro CE: 920-901-0	Hydrocarbures, C11-C13, isoalcanes ⚠ Asp. Tox. 1, H304	<35%
Numéro CE: 927-285-2	Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, cycliques, < 2% d'aromatiques ⚠ Asp. Tox. 1, H304	<35%

· Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.**4 Premiers secours****· Description des premiers secours****· Remarques générales:**

Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.

Tenir au chaud, garder au calme et couvrir.

· Après inhalation:

Amener les sujets à l'air frais et les garder au calme.

(suite page 3)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 2)

- En cas de malaise, recourir à un traitement médical.*
- **Après contact avec la peau:**
 - Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.*
 - Laver à l'eau et au savon et bien rincer.*
 - En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.*
- **Après contact avec les yeux:**
 - Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.*
- **Après ingestion:**
 - En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.*
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
 - Migraine*
 - Etourdissement*
 - Troubles gastro-intestinaux*
 - Nausées*
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**
 - En cas d'ingestion ou de vomissement, risque de pénétration dans les poumons.*

5 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
 - CO₂, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.*
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité: Jet d'eau à grand débit**
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
 - Peut former des mélanges explosifs gaz-air.*
 - Un fort échauffement provoquant des montées de pression et un risque d'éclatement.*
 - Peut être dégagé en cas d'incendie:*
 - Dioxyde de carbone*
 - Monoxyde de carbone (CO)*
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
 - Porter un vêtement de protection totale.*
 - Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.*
- **Autres indications**
 - Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.*
 - Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.*
 - Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.*

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
 - Tenir éloigné des sources d'inflammation.*
 - Veiller à une aération suffisante.*
 - Sol particulièrement glissant du fait de la présence de produits répandus ou renversés.*
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
 - Empêcher le liquide de se répandre en surface (par exemple, par endiguement ou par barrage anti-pollution).*
 - Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.*
 - Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.*
 - En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.*
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
 - Mettre dans des conteneurs spéciaux de récupération ou d'élimination.*

(suite page 4)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 3)

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

Évacuer les matériaux contaminés en tant que déchets conformément au point 13.

· Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

*** 7 Manipulation et stockage****· Manipulation:****· Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Éviter le contact avec la peau et l'inhalation des aérosols/vapeurs de la préparation.

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

· Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri de la chaleur.

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

Utiliser des appareils et armatures antidéflagrantes ainsi que des outils ne produisant pas d'étincelle.

· Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**· Stockage:****· Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Ne conserver que dans le fût d'origine.

Prévoir des sols étanches et résistant aux solvants.

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

Matériau approprié pour emballages et canalisations: l'acier ou un acier spécial.

· Indications concernant le stockage commun: Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.**· Autres indications sur les conditions de stockage:**

Protéger contre le gel.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

Stocké au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.

· Utilisation(s) finale(s) particulière(s) Pas d'autres informations importantes disponibles.*** 8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle****· Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

· Paramètres de contrôle**· Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

· Remarques supplémentaires:

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· Contrôles de l'exposition**· Équipement de protection individuel:****· Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.

Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

· Protection respiratoire:

Utiliser un appareil de protection respiratoire uniquement en cas de formation d'aérosol ou de brouillard.

(suite page 5)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 4)

*Filtre provisoire:**Filtre A/P3***· Protection des mains:***Gants résistant à l'huile**Une protection préventive de la peau en utilisant des produits protecteurs de la peau est recommandée.**Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.***· Matériau des gants***Butylcaoutchouc**Caoutchouc nitrile**Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.***· Temps de pénétration du matériau des gants***Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.***· Des gants dans les matériaux suivants sont appropriés comme protection contre les éclaboussures:***Autant que contact permanent ou produit protecteurs de la peau.***· Protection des yeux:***Lunettes de protection hermétiques de danger de projections.***· Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs****9 Propriétés physiques et chimiques****· Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****· Indications générales****· Aspect:****Forme:***Liquide***Couleur:***Incolore***· Odeur:***Caractéristique***· Seuil olfactif:***Non déterminé.***· valeur du pH:***Non applicable.***· Changement d'état****Point de fusion/point de congélation:***Non déterminé.***Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:** *182-197 °C***· Point d'éclair***>62 °C (Pensky-Martens ASTM D 93)***· Inflammabilité (solide, gaz):***Non applicable.***· Température d'inflammation:***241 °C***· Température de décomposition:***Non déterminé.***· Température d'auto-inflammabilité:***>200 °C***· Propriétés explosives:***Le produit n'est pas explosif.***· Limites d'explosion:****Inférieure:***0,6 Vol %***Supérieure:***7,0 Vol %***· Pression de vapeur à 20 °C:***~1 hPa***· Densité à 20 °C:***0,76 g/cm³***· Densité relative***Non déterminé.***· Densité de vapeur:***Non déterminé.*

(suite page 6)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 5)

· Taux d'évaporation:	Non déterminé.
· Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:	Pas ou peu miscible
· Coefficient de partage: n-octanol/eau:	Non déterminé.
· Viscosité:	
Dynamique:	Non déterminé.
Cinématique à 40 °C:	1,4 mm ² /s
· Teneur en solvants:	
VOC (CE)	90,00 %
· Autres informations	Pas d'autres informations importantes disponibles.

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité Faible**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Matières incompatibles:** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone
Hydrocarbures

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques

Oral	LD50	>5.000 mg/kg (rat) (OECD 401)
Dermique	LD50	>5.000 mg/kg (lapin) (OECD 402)
Inhalatoire	LC50/4 h	>5.000 mg/l (rat) (OECD 403)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
- **OSHA-Ca (Occupational Safety & Health Administration)**
Aucun des composants n'est compris.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Cancérogénicité** Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité pour la reproduction**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

(suite page 7)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 6)

- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**
Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
- **Danger par aspiration**
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

12 Informations écologiques· **Toxicité**· **Toxicité aquatique:****Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques**

LL0/96 h 1.000 mg/l (poisson)

EL0/48 h 1.000 mg/l (daphnia)

EL0/72 h 1.000 mg/l (algue)

NOELR/72 h 1.000 mg/l (algue)

NOELR/21 d ≥ 1 mg/l (daphnia)

- **Persistence et dégradabilité** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Autres indications écologiques:**
- **Indications générales:**
Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant
Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
Le produit est ni une substance PBT ou vPvB et ne contient pas de telles substances.
- **PBT:** Non applicable.
- **vPvB:** Non applicable.
- **Autres effets néfastes** Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination· **Méthodes de traitement des déchets**· **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

· **Catalogue européen des déchets**

13 00 00 HUILES ET COMBUSTIBLES LIQUIDES USAGÉS (SAUF HUILES ALIMENTAIRES ET HUILES FIGURANT AUX CHAPITRES 05, 12 ET 19)

13 02 00 huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées

13 02 06* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification synthétiques

HP5 Toxicité spécifique pour un organe cible (STOT)/toxicité par aspiration

HP14 Écotoxique

· **Emballages non nettoyés:**· **Recommandation:**

Les emballages contaminés doivent être vidés au maximum et peuvent alors, après nettoyage adéquat, faire l'objet d'une récupération.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être évacués de la même manière que le produit.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

· **Produit de nettoyage recommandé:**

White-Spirit

(suite page 8)

Nom du produit: ProCut 56-2

Solvant

(suite de la page 7)

14 Informations relatives au transport

- Numéro ONU
- ADR, IMDG, IATA néant
- Désignation officielle de transport de l'ONU
- ADR, IMDG, IATA néant
- Classe(s) de danger pour le transport
- ADR, ADN, IMDG, IATA
- Classe néant
- Groupe d'emballage
- ADR, IMDG, IATA néant
- Dangers pour l'environnement:
- Marine Pollutant: Non
- Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Non applicable.
- Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC Non applicable.
- "Règlement type" de l'ONU: néant

15 Informations relatives à la réglementation

- Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
- Cancérogènes catégories
- TLV (Valeurs limites d'exposition par ACGIH)
Aucun des composants n'est compris.
- NIOSH-Ca (institut national de la santé et de la sécurité professionnelle)
Aucun des composants n'est compris.
- Directive 2012/18/UE
- Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006 ANNEXE XVII Conditions de limitation: 3
- Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les équipements électriques et électroniques – Annexe II
Aucun des composants n'est compris.
- RÈGLEMENT (UE) 2019/1148
- Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)
Aucun des composants n'est compris.
- Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALLEMENT
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 273/2004 relatif aux précurseurs de drogues
Aucun des composants n'est compris.
- Règlement (CE) n° 111/2005 fixant des règles pour la surveillance du commerce des précurseurs des drogues entre la Communauté et les pays tiers
Aucun des composants n'est compris.

(suite page 9)

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 8)

- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:** Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

· **Inventaire Européen**· **L'Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes (EINECS)**

Aucun des composants n'est compris.

· **European List of Notified Chemical Substances (ELINCS)**

Aucun des composants n'est compris.

· **Liste ECHA des substances enregistrées publiées**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques

918-167-1

· **Base de données de l'inventaire C&L**

Hydrocarbures, C11-C12, isoalcanes, < 2% d'aromatiques

918-167-1

· **Autres listes:**· **Global Automotive Declarable Substance List (GADSL)**· **Phrases importantes**

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H413 Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.

· **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

· **Service établissant la fiche technique:**Contact pour renseignements techniques: service de gestion de la qualité
info@datron.de· **Contact:**· **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route

IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods

IATA: International Air Transport Association

GHS: Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances

CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)

VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)

LC50: Lethal concentration, 50 percent

LD50: Lethal dose, 50 percent

PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic

vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative

NIOSH: National Institute for Occupational Safety

OSHA: Occupational Safety & Health

Flam. Liq. 3: Liquides inflammables – Catégorie 3

Asp. Tox. 1: Danger par aspiration – Catégorie 1

Aquatic Chronic 4: Dangers pour le milieu aquatique- toxicité à long terme pour le milieu aquatique – Catégorie 4

· *** Données modifiées par rapport à la version précédente**

Chapitre 2: Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 actualiser.

Chapitre 3: Composants dangereux

Chapitre 6: Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Chapitre 7: Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Chapitre 8: Protection des mains

Chapitre 9: Propriétés physiques et chimiques

Chapitre 10: Matières incompatibles

Chapitre 11: Les données de toxicité des composants

(suite page 10)

Date d'impression : 09.04.2022

Numéro de version 6

Révision: 06.03.2022

Nom du produit: ProCut 56-2

(suite de la page 9)

*Chapitre 12: Persistance et dégradabilité**Chapitre 13: Catalogue européen des déchets**Chapitre 14: Informations relatives au transport**Chapitre 15: Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**Chapitre 16: Données modifiées par rapport à la version précédente*

FR